

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230504-D202305\_03-DE



## ***Concession des services publics D'assainissement collectif***

Communes de  
Bram, Fanjeaux, Montréal, Pexiora, Villesisclé et Villespy

### **RAPPORT DU PRESIDENT EXPOSANT LES MOTIFS DU CHOIX DE L'ENTREPRISE ET L'ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT**

Bram,  
Le 13/04/2023

Assistance Conseil :

Agence  
Technique  
Départementale **ATD11**  
L'ingénierie au service des collectivités

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230504-D202305\_03-DE

**SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>CHAPITRE 1. PRESENTATION DU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 2. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 3. PRESENTATION DES OFFRES</b>	<b>6</b>
1. CARACTERISTIQUES DES OFFRES INITIALES	6
2. CLASSEMENT DES OFFRES INITIALES	8
3. AVIS DE LA CDSP ET DEROULEMENT DES NEGOCIATIONS	8
4. EVOLUTION DES OFFRES APRES NEGOCIATIONS	9
5. CLASSEMENT DES ULTIMES OFFRES	11
<b>CHAPITRE 4. CHOIX DU DELEGATAIRE</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 5. ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT</b>	<b>12</b>
1. OBJET, PERIMETRE ET DUREE DU CONTRAT	12
2. PRIX DES SERVICES	12
3. FRAIS ANNEXES	13
4. BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES	14
5. COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL	15
6. GESTION DU RENOUVELLEMENT	15
7. ENGAGEMENTS PARTICULIERS	16
8. INVESTISSEMENTS A LA CHARGE DU DELEGATAIRE	16
<b>ANNEXES :</b>	<b>16</b>

Le 19/09/2022, l'assemblée délibérante de la CCPLM a validé le principe de déléguer sous la forme d'un affermage le service d'assainissement collectif des communes de Bram, Fanjeaux, Montréal, Pexiora, Villesiclé et Villespy et d'engager une procédure de passation d'un contrat de concession de service public pour une durée de 5 ans.

Comme suite à cette décision, une consultation a été engagée le 26 Septembre 2022 et la date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 03/01/2023 à 15 h.

Les entreprises ayant fait acte de candidatures sont : SAUR, SUEZ Eau (SUEZ) et VEOLIA Eau (VEOLIA).

Les membres de la commission réunis le 04/01/2023 ont décidé de retenir les 3 candidatures.

La commission s'est ensuite réunie, le même jour, pour procéder à l'ouverture des plis contenant les offres.

A l'issue de sa séance, la commission a demandé à l'Agence Technique Départementale de l'Aude de produire une analyse des offres.

Sur la base de cette analyse, la commission s'est réunie une 3<sup>ème</sup> fois le 23/01/2023 pour produire son avis sur les suites à donner à la procédure, sur l'opportunité de l'ouverture d'une négociation, et sur les soumissionnaires qu'elle propose de retenir pour négocier.

Suivant l'avis de la CDSP, Monsieur le Président a engagé les négociations avec les 3 soumissionnaires ayant remis une offre.

La négociation s'est déroulée en 3 temps :

1. Envoi d'un questionnaire de demande de précisions le 24/01/2023 avec date limite de réponse au 10/02/2023
2. Audition des 3 soumissionnaires le 15/02/2023 et remise d'une nouvelle offre avant le 28/02/2023
3. Envoi d'un nouveau questionnaire le 06/03/2023 et proposition de remise d'une ultime offre avant le 21/03/2023

Après clôture des négociations, le conseil communautaire est convoqué pour délibérer sur le choix de l'attributaire.

Chaque conseiller est destinataire du présent rapport auquel est annexé le rapport de la commission de délégation de service public ainsi que le projet de contrat.

**Préalablement à la réunion de l'assemblée délibérante, il est rappelé aux conseillers les termes de l'article L2131-11 du CGCT qui précise que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».**

Les membres de l'assemblée délibérante qui se trouveraient dans une telle situation ne devront donc pas être présents lors du débat et du vote.

**CHAPITRE 2. CRITERES DE JUGEMENT**

Selon les termes de l'article L.3124-5 du Code de la Commande Publique : « *Le contrat de concession est attribué au soumissionnaire qui a présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base de plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du contrat de concession ou à ses conditions d'exécution.*

*Lorsque la gestion d'un service public est concédée, l'autorité concédante se fonde également sur la qualité du service rendu aux usagers.»*

Le grille de notation, validée préalablement au lancement de la consultation est la suivante :

CRITERES DE NOTATION		POINTS
<b>Conditions financières</b>	<b>Formule</b>	<b>50 points</b>
Montant Part Déléataire pour une consommation moyenne sur le périmètre du contrat : 85 m <sup>3</sup> : Montant Base = PF + 85 x PV	Note = $45 \times \left( 1 - 2,5 \times \frac{P_{\text{offre}} - P_{\text{offre moins disante}}}{P_{\text{offre moins disante}}} \right)$	45 points
Prix des prestations annexes et branchements neufs	Devis caché : Note maximale au moins disant, 0.1 point en moins par tranche de 1 % supplémentaires : arrondi à la première décimale	2 points
Clarté, cohérence et niveau de détail du CEP	Détail, justification et cohérence du CEP	3 points
<b>Qualité du service rendu à l'usager et engagements techniques</b>		<b>30 points</b>
Organisation et gestion technique	Description de l'organisation, Détail de la sous-traitance, Organisation de l'astreinte, etc...	8 points
Engagements sur les délais		3 points
Communication et information des usagers	Accueil physique et téléphonique : lieu, plage horaire, système d'alerte, etc.	4 points
Dispositions pour répondre à des situations de crise	Proposition d'une organisation en cas de crise, information des abonnés	2 points
Engagement sur les performances		2 points
Stratégie proposée pour la gestion du renouvellement	Montant, pertinence des renouvellements	5 points
Investissements et engagements techniques proposés	Justification, intérêt, détail technique	6 points
<b>Qualité des démarches partenariales</b>		<b>12 points</b>
Propositions pour le suivi de l'exécution du contrat	Interlocuteur de la collectivité, constitution du COPIL, préparation des ordres du jour et production des CR, etc...	4 points
Qualité des modèles de documents		4 points
Qualité des propositions pour la transparence et le partage de l'information	Plateforme, tableaux de bord, etc...	4 points
<b>Mesures à caractère social et environnement</b>		<b>8 points</b>
Propositions en faveur de l'environnement	Bilan carbone, consommation d'énergie, impact sur la ressource en eau, etc...	5 points
Mesures et proposition à caractère social	Proposition à caractère social vis-à-vis des abonnés, et des agents du délégataire (gestion RH) Loi Oudin Santini	3 points

Le présent chapitre vise à présenter dans les grandes lignes les caractéristiques des offres reçues et les évolutions obtenues dans le cadre des négociations.

## 1. CARACTÉRISTIQUES DES OFFRES INITIALES

### 1. Conditions financières

Le cahier des charges prévoyait :

- ↳ Une partie fixe fonction du diamètre du compteur
- ↳ Une partie proportionnelle au volume assujetti

Les tarifs proposés dans les offres initiales sont les suivants :

	<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
Part fixe	30.00 €	50.00 €	47.50 €
Part variable	1.3370 €/HT/m <sup>3</sup>	1.2757 €/HT/m <sup>3</sup>	1.310 €/HT/m <sup>3</sup>
Facture 30 m <sup>3</sup>	70.11 €	88.27 €	86.80 €
Facture 60 m <sup>3</sup>	110.22 €	126.54 €	126.10 €
Facture type 89 m <sup>3</sup>	143.65 €	158.43 €	158.85 €
Facture 120 m <sup>3</sup>	190.44 €	203.08 €	204.70 €
Facture 180 m <sup>3</sup>	270.66 €	279.63 €	283.30 €
Facture 240 m <sup>3</sup>	350.88 €	356.17 €	361.90 €

### ↳ Résultats et équilibre sur la durée du contrat

	<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
Recettes	3 069 363 €	2 796 711 €	2 810 635 €
Charges	3 042 677 €	2 652 406 €	2 879 153 €
Résultat brut	<b>26 686 €</b>	<b>144 305 €</b>	<b>77 838 €</b>
<i>Soit</i>	<b>0.87 % du CA</b>	<b>5.16 % du CA</b>	<b>2.63 % du CA</b>

2. Autres critères

	<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
<b>Qualité du service et engagements techniques</b>	<p>Organisation à préciser en particulier au niveau local et pour l'astreinte</p> <p>Proposition complète sur le renouvellement et les investissements</p> <p>Quelques engagements techniques intéressants</p>	<p>Organisation locale très satisfaisante mais niveau insuffisant d'engagements techniques, d'investissements et de renouvellement</p>	<p>Organisation locale satisfaisante.</p> <p>Quelques investissements proposés et engagement techniques élevés</p> <p>Programme de renouvellement limité</p> <p>Pas d'investissements « matériel ». Surtout des études qui mènent à des investissements de la collectivité</p>
<b>Démarches partenariales</b>	<p>Proposition un peu insuffisante sauf pour la plateforme qui est très complète</p>	<p>Propositions très satisfaisante</p>	<p>Proposition satisfaisante mais nécessité de précisions sur les interlocuteurs</p>
<b>Critère social et environnemental</b>	<p>Absence de propositions concrètes</p>	<p>Quelques propositions classiques + loi Oudin</p>	<p>Quelques propositions classiques + loi Oudin</p>

## 2. CLASSEMENT DES OFFRES INITIALES

La notation initiale établie par l'ATD11, assistance conseil de la collectivité pour cette consultation, est la suivante:

		SAUR	SUEZ	VEOLIA
Conditions financières	/50	48.0	34.4	38.1
Qualité du service	/30	20.0	20.5	26.0
Démarche partenariale	/12	7.0	9.0	8.5
Critère social et environnemental	/8	1.0	4.0	6.0
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>	<b>76.0</b>	<b>67.9</b>	<b>78.6</b>
<b>CLASSEMENT</b>		<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

## 3. AVIS DE LA CDSP ET DÉROULEMENT DES NÉGOCIATIONS

Dans son avis, la CDSP indiquait que « l'offre de SAUR est la plus avantageuse du point de vue des tarifs proposés. L'offre de VEOLIA qui présente des tarifs sensiblement plus élevés présente de meilleures notes sur les autres critères ce qui aboutit à un classement relativement serré. En particulier, l'organisation de l'entreprise VEOLIA est plus claire et plus satisfaisante. »

Elle précise aussi que « les offres des différents candidats aboutissent tous à des augmentations tarifaires » et qu'elle « souhaiterait que les négociations permettent un gain sur les tarifs. »

Pour cela, « la commission attire en particulier l'attention du Président sur deux lignes de charges : les postes « énergie » et « sous traitance ».

Concernant l'énergie, les surcoûts s'expliquent bien entendu par le contexte actuel.

Concernant la sous-traitance, les surcoûts s'expliquent par le curage des boues qui engendre des plus-values du fait de la réglementation contraignante liée au COVID.

Dans les deux cas, les évolutions de situation à court ou moyen terme pourraient être favorables à une baisse des tarifs du service. La commission suggère donc de tenir compte de ce point dans le cadre des négociations.

Finalement, la commission proposait au Président de rentrer en négociation avec les 3 soumissionnaires.

Au vu de cet avis annexé au rapport, des négociations ont ainsi été engagées avec les 3 soumissionnaires.

Ces négociations se sont déroulées comme décrit au chapitre 1.

L'ensemble des points de négociation proposés par la commission (cf rapport en annexe) a été abordé avec les soumissionnaires. D'autres points ont été ajoutés au fil des échanges.



**4. EVOLUTION DES OFFRES APRÈS NÉGOCIATIONS**

Dans le cadre des négociations, des informations complémentaires ont été fournies à l'ensemble des soumissionnaires pour leur permettre une optimisation de leur offre sur le plan économique. En particulier, la prise en compte de la fin des contraintes liées à la gestion des boues COVID a permis une optimisation des lignes de charges correspondantes ce qui a abouti à d'importantes évolutions des tarifs proposés.

**1. Evolution des conditions financières**

Les conditions tarifaires proposées dans le cadre des ultimes offres sont les suivantes:

	<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
Part fixe	20.00 €	20.00 €	20.00 €
Part variable	0.936 €HT/m <sup>3</sup>	1.227 €HT/m <sup>3</sup>	1.020 €HT/m <sup>3</sup>
Facture 30 m <sup>3</sup>	48.08 €	56.81 €	50.60 €
Facture 60 m <sup>3</sup>	76.16 €	93.62 €	81.20 €
Facture type 89 m <sup>3</sup>	<b>99.56 €</b>	<b>124.30 €</b>	<b>106.70 €</b>
Facture 120 m <sup>3</sup>	132.32 €	167.24 €	142.40 €
Facture 180 m <sup>3</sup>	188.48 €	220.86 €	203.60 €
Facture 240 m <sup>3</sup>	244.64 €	294.48 €	244.80 €

L'évolution des propositions des candidats au fil des négociations a été la suivante (facture 120 m<sup>3</sup>):

	<b>Offre</b>	<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
<b>Facture 120 m<sup>3</sup></b>	<b>03/01</b>	190.44 €	203.08 €	204.70 €
	<b>28/02</b>	149.48 €	167.24 €	147.80 €
	<b>21/03</b>	132.32 €	167.24 €	142.40 €
<b>GAIN DE LA NEGOCIATION</b>		<b>- 30,5 %</b>	<b>- 17.6 %</b>	<b>- 30,4 %</b>

✂ Résultats et équilibre sur la durée du contrat

	<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
Recettes	2 285 937 €	2 386 276 €	2 956 991 €
Charges	2 273 096 €	2 337 981 €	2 879 153 €
Résultat brut	<b>12 841 €</b> <b>0.56 % du CA</b>	<b>48 294 €</b> <b>2.02 % du CA</b>	<b>23 632 €</b> <b>0.80 % du CA</b>

2. Evolutions des offres sur les autres critères

	<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
<b>Qualité du service et engagements techniques</b>	<p>Précisions apportées en matière d'organisation et en particulier sur l'astreinte</p> <p>Optimisation des enveloppes de renouvellement. Proposition qui maintient un programme de renouvellement relativement important avec de gros équipements</p> <p>Suppression de certains investissements sur demande de la collectivité</p>	<p>Adaptation des engagements en rendement. Proposition moins intéressante.</p> <p>Optimisation des enveloppes de renouvellement. Programme de renouvellement le plus limité des 3 candidats</p>	<p>Organisation locale satisfaisante.</p> <p>Optimisation des enveloppes de renouvellement et amélioration du programme de renouvellement porté à un niveau très important avec de gros équipements</p>
<b>Démarches partenariales</b>	<p>Clarification du suivi de l'exécution et ajout d'un ingénieur exploitation en charge du suivi.</p>	<p>Absence d'évolution</p>	<p>Précisions sur le nouveau responsable de secteur qui présente un niveau d'expérience inférieur au précédent.</p>
<b>Critère social et environnemental</b>	<p>Proposition du recours à une énergie verte</p> <p>Participation en fonds propres pour de la coopération décentralisée (5000 € &gt; 1% du CA)</p>	<p>Absence d'évolution</p>	<p>Ajout d'une étude sur la performance énergétique des pompes et suivi de la performance énergétique du service (bilan carbone)</p>

**5. CLASSEMENT DES ULTIMES OFFRES**

La notation finale établie par l'ATD11, assistance conseil de la collectivité pour cette consultation, est la suivante:

		<b>SAUR</b>	<b>SUEZ</b>	<b>VEOLIA</b>
Conditions financières	/50	48.0	18.0	41.9
Qualité du service	/30	22.0	20.0	25.5
Démarche partenariale	/12	9.0	10.0	8.0
Critère social et environnemental	/8	3.5	4.0	6.0
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>	<b>82.5</b>	<b>52.0</b>	<b>81.4</b>
<b>CLASSEMENT</b>		<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

**CHAPITRE 4. CHOIX DU DELEGATAIRE**

Ainsi, Monsieur le Président, considérant :

- que selon l'analyse des offres produite par l'ATD11, la proposition de SAUR est la mieux disante au regard des critères de jugement des offres
- qu'elle apparaît comme avantageuse économiquement en particulier du fait de la tarification proposée et du niveau d'investissements et de renouvellements élevé,
- et que cette proposition est techniquement intéressante du fait de la capacité du candidat à assurer une exploitation et une qualité du service satisfaisantes,

Décide :

- de proposer au conseil communautaire de retenir la société SAUR pour l'exploitation de service d'assainissement sur la base d'un contrat de concession d'une durée de 5 ans et dont l'économie générale est décrite dans le chapitre suivant.
- de soumettre ce choix au conseil communautaire.

## CHAPITRE 5. ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT

### 1. OBJET, PÉRIMETRE ET DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est une convention de délégation de service public, de type affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif des communes de Bram, Fanjeaux, Montréal, Pexiora, Villesisclé et Villespy.

Le contrat prend effet au 01/07/2023 pour une durée de 5 ans. L'échéance du contrat est fixée au 30/06/2028.

Les services d'assainissement de Montréal et Villesisclé intégreront le contrat respectivement au 01/01/2025 et au 02/07/2025.

### 2. PRIX DES SERVICES

#### 1. Tarification du service d'assainissement

##### a) Tarification du service

La tarification du service d'assainissement sera constituée :

- ↳ D'une partie fixe
- ↳ D'une partie proportionnelle au volume assujetti

Les tarifs sont les suivants :

<b>Part fixe</b>	20.00 €HT
<b>Part variable</b>	0.936 €HT/m <sup>3</sup>

Du fait de l'intégration du service de la commune de Villesisclé de façon différée au 02/07/2025, le délégataire percevra une part auprès des abonnés de Villesisclé entre le 01/07/2023 et le 02/07/2025. Cette part sera perçue par le délégataire actuel de la commune et reversé au titulaire du présent contrat.

Cette redevance est fixée à 0.70 €HT/m<sup>3</sup>.

##### b) Variation des prix

Le tarif de base de la part du délégataire pour le service d'eau potable est indexé une fois par an au 1<sup>er</sup> janvier en application de la formule suivante :  $P_n = P_0 \times k_{AEP}$  où  $P_0$  est le tarif de base et  $P_n$  est le tarif qui s'applique au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année n avec :

$$k = 0,15 + 0.40 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_0} + 0.24 \frac{FD_n}{FD_0} + 0.06 \frac{TP - 10a_n}{TP - 10a_0} + 0.15 \frac{El_n}{El_0}$$

Le coefficient k est arrondi au dix millième le plus proche (4 décimales), les calculs intermédiaires étant menés au cent millième le plus proche (5 décimales). La valeur des indices utilisée pour les calculs d'indexation est celle définitive du mois de mai de l'année n-1.

La valeur initiale des indices sont les suivantes :

Identifiant	Descriptif de l'indice	Valeurs initiales
<i>ICHTE</i>	Indice du coût horaire du travail, charges salariales comprises Secteurs eau, assainissement, déchets, dépollution	Valeurs définitives du mois de Juillet 2023
<i>TP10a</i>	Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux	
<i>FD</i>	Frais divers dans le bâtiment et les travaux publics	
<i>EI</i>	<i>Indice 010534766</i> : Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une capacité > 36 kVA	

Les tarifs ainsi indexés sont arrondis à deux décimales pour l'abonnement et à trois décimales pour la partie proportionnelle.

### 3. FRAIS ANNEXES

Le Délégué est autorisé à percevoir une rémunération complémentaire auprès des abonnés ou des communes couvertes par le contrat pour les prestations suivantes :

<b>Contrôle de conformité</b>	175.00 €HT
<b>Contre visite</b>	100.00 €HT

**4. BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES**

N°	Libellé et prix unitaire en toutes lettres en Euros	Unité	Prix unitaire en chiffre
1	Préparation, installation de chantier et récolement	<i>forfait</i>	360,00 €
2	Terrassement, remblai et réfection pour profondeur inférieure ou égale à 1,3 mètres		
2.1	En terrain non revêtu (sol meuble, compacté ou empierré)	<i>mètre</i>	94,00 €
2.2	Sous chaussée ou trottoir revêtu en bicouche (avec prédécoupage à la scie)	<i>mètre</i>	116,00 €
2.3	Sous chaussée ou trottoir revêtu d'enrobé (avec prédécoupage à la scie)	<i>mètre</i>	131,00 €
2.4	Sous béton (avec prédécoupage à la scie)	<i>mètre</i>	138,00 €
2.5	Sous béton désactivé (avec prédécoupage à la scie)	<i>mètre</i>	151,00 €
2.6	Plus-value aux pris 2.1 pour surlargeur de tranchée	<i>mètre</i>	33,00 €
2.7	Plus-value aux pris 2.2 pour surlargeur de tranchée	<i>mètre</i>	37,50 €
2.8	Plus-value aux pris 2.3 pour surlargeur de tranchée	<i>mètre</i>	46,50 €
2.9	Plus-value aux pris 2.4 pour surlargeur de tranchée	<i>mètre</i>	49,20 €
2.10	Plus-value aux pris 2.5 pour surlargeur de tranchée	<i>mètre</i>	49,20 €
2.11	Plus-value aux prix 4.1, 4.2, 4.3 pour rocher compact	<i>mètre</i>	45,00 €
2.12	Plus-value pour pompage à un débit continu supérieur à 25 m <sup>3</sup> /h	<i>forfait</i>	630,00 €
2.13	Plus-value pour sur profondeur de de tranchée (au-delà de 1,3 mètres)	<i>mètre</i>	35,00 €
3	Piquage pour raccordement au réseau d'assainissement		
3.1	Piquage sur collecteur principal au moyen du té ou d'une culotte	<i>unité</i>	146,00 €
3.2	Raccordement avec carottage sur regard de visite.	<i>unité</i>	400,00 €
4	Fourniture et mise en place d'un regard de branchement		
4.1	Fourniture et mise en place d'un regard de branchement à passage direct, y compris la réhausse, le tampon de fermeture hydraulique de classe B125, les coudes au 1/8° maximum nécessaires, et le départ bouchonné vers particulier sur 1 ml.	<i>unité</i>	220,00 €
4.2	Plus-value au prix 8.1 pour tampon de fermeture de classe C250	<i>unité</i>	22,00 €
4.3	Plus-value au prix 8.1 pour tampon de fermeture de classe D400	<i>unité</i>	117,00 €
5	Fourniture et pose de canalisation P.V.C. série CR8 (branchement standard)		
5.1	DN 160 mm	<i>mètre</i>	26,00 €
5.2	DN 200 mm	<i>mètre</i>	28,00 €
5.3	DN 250 mm	<i>mètre</i>	41,00 €
6	Fourniture et pose de canalisation P.V.C. série CR16 (uniquement sur prescription de la collectivité)		
6.1	DN 160 mm	<i>mètre</i>	36,00 €
6.2	DN 200 mm	<i>mètre</i>	39,00 €
6.3	DN 250 mm	<i>mètre</i>	49,00 €
7	Fourniture et pose de canalisation Fonte (uniquement sur prescription de la collectivité)		
7.1	DN 150 mm	<i>mètre</i>	68,00 €
7.2	DN 200 mm	<i>mètre</i>	88,00 €
7.3	DN 250 mm	<i>mètre</i>	115,00 €
8	Fourniture et pose de canalisation gré (uniquement sur prescription de la collectivité)		
8.1	DN 150 mm	<i>mètre</i>	61,00 €
8.2	DN 200 mm	<i>mètre</i>	80,00 €
8.3	DN 250 mm	<i>mètre</i>	102,00 €

**5. COMPTE D'EXPLOITATION PRÉVISIONNEL**

Le détail des produits et charges attendus sur la durée du contrat (5 ans) est le suivant :

<b>PRODUITS</b>	<b>2 285 937 €</b>
<i>Dont :</i>	
<i>Exploitation du service</i>	1 852 312 €
<i>Recettes accessoires</i>	433 625 €
<b>CHARGES</b>	<b>2 273 096 €</b>
<i>Dont :</i>	
<i>Personnel</i>	780 511 €
<i>Energie</i>	400 511 €
<i>Produits de traitement</i>	43 868 €
<i>Analyses</i>	52 382 €
<i>Matières et fournitures</i>	63 216 €
<i>Sous traitance</i>	349 979 €
<i>Impôts et taxes</i>	13 974 €
<i>Transport et déplacement</i>	86 641 €
<i>Informatique</i>	19 379 €
<i>Poste et Télécom</i>	44 375 €
<i>Locaux et assurances</i>	90 904 €
<i>Autres dépenses</i>	0 €
<i>Renouvellement</i>	182 823 €
<i>Non valeurs</i>	42 253 €
<i>Investissements</i>	40 020 €
<i>Frais généraux et de siège</i>	62 257 €

**6. GESTION DU RENOUVELLEMENT**

Pour chaque compétence, la dotation de renouvellement est en deux parts relatives :

- ☒ au renouvellement non programmé (autrement dénommé « fonctionnel »).
- ☒ au renouvellement programmé (autrement dénommé « patrimonial »).

Les enveloppes provisionnées pour le renouvellement sont les suivantes :

GARANTIE (assurantiel) Fonctionnel	PROGRAMME (dû) Patrimonial	TOTAL
35 760.00 €	147 062.50 €	182 822.50 €

**7. ENGAGEMENTS PARTICULIERS**

- Participation annuelle forfaitaire de Saur (fonds propres) à hauteur de 5 000 € dans le cadre de projets de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau à l'initiative de la collectivité.
- Intervention sous 40 minutes en cas de réclamation.
- Tests à la fumée sur 25 % du linéaire soit 17 km de réseau
- Inspection télévisée sur 10 % du linéaire du réseau
- Recours à une énergie verte
- Implantation d'un point d'embauche sur le territoire de la CCPLM

**8. INVESTISSEMENTS À LA CHARGE DU DÉLÉGATAIRE**

Variateurs de vitesse sur les surpresseurs de la STEP de Bram	7 578 €HT
Analyse risque de défaillance PR Bram	850 €HT
Pose de 2 sondes de niveau aux PR de Villesiclé	750 €HT
Etude d'opportunité de la REUT sur la STEP de Bram	-
Fonds travaux à disposition de la collectivité	30 000 €HT

A Bram, le 14/04/2023

Le Président,

**ANNEXES**

☞ PV de la commission de délégation de services publics



COMMUNAUTE DE COMMUNES PIEGE LAURAGAIS MALEPERE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

\*\*\*\*\*

OUVERTURE ET SELECTION DES CANDIDATURES

Objet de la consultation :

Concession des services publics d'eau potable et d'assainissement

- Lot 1 : Service d'eau potable des communes de Bram, Carlipa, Fanjeaux, La Cassaigne, La Force, Pexiora, Villesisclé et Villespy.
- Lot 2 : Service d'assainissement collectif des communes de Bram, Fanjeaux, Montréal, Pexiora, Villesisclé et Villespy

Date de parution de l'avis initial au BOAMP : 26/10/2022

Date limite de réception des candidatures et des offres : le 03/01/2023 à 15 h.

L'an deux mille vingt et trois, le quatre du mois de Janvier, la commission d'ouverture des plis désignée par le conseil communautaire s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André VIOLA.

**A - COMPOSITION DE LA COMMISSION**

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE			
Prénom - Nom	Présence	Prénom - Nom	Présence
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPLEANTS</b>	
André VIOLA, Président	X	-	-
Francis ANDRIEU	X	Jean-Baptiste SARDA	-
Bernard BREIL	X	Yolande STEENKESTE	-
Olivier JULLIN	X	Jean-François IMBERT	-
Pierre VIDAL	X	Aurélien PASSEMAR	-
Jacques DANJOU	-	Serge SERRANO	-

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE	Présence
Madame, Monsieur le Comptable Public	-
Madame, Monsieur le Représentant du Ministère chargé de la concurrence	-

## B - REGISTRE DES DEPOTS

Le registre de dépôt fait mention de la réception de 7 réponses relatives à la présente consultation.  
 Les 7 plis ont été ouverts et leur complétude vérifiée.

RAISON SOCIALE	LOT
BRL Exploitation	1
SAUR	1
SAUR	2
SUEZ Eau	1
SUEZ Eau	2
VEOLIA Eau	1
VEOLIA Eau	2

## C - RECEVABILITE DES CANDIDATURES

- Lot 1 (Eau potable)

N°	RAISON SOCIALE	Lettre de candidature	Justificatifs absence d'interdiction de concourir	obligation d'emploi de travailleurs handicapés	Références similaires	Justification capacités professionnelles et financières, aptitude	Chiffres d'affaires et bilan
1	BRL Exploitation	X	X	X	X	X	X
2	SAUR	X	X	X	X	X	X
3	SUEZ Eau	X	X	X	X	X	X
4	VEOLIA Eau	X	X	X	X	X	X

Finalement, les 4 dossiers sont complets et recevables.

- Lot 2 (Assainissement)

N°	RAISON SOCIALE	Lettre de candidature	Justificatifs absence d'interdiction de concourir	obligation d'emploi de travailleurs handicapés	Chiffres d'affaires et bilan	Références similaires	Justification capacités professionnelles et financières, aptitude	Chiffres d'affaires et bilan
1	SAUR	X	X	X	X	X	X	X
2	SUEZ Eau	X	X	X	X	X	X	X
3	VEOLIA Eau	X	X	X	X	X	X	X

Finalement, les 3 dossiers sont complets et recevables.

## D - RAPPEL DES CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Capacités professionnelles, techniques et financières à garantir la qualité et la continuité du service public.

**E - LISTE DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE**

- Lot 1 (Eau potable)

N°	RAISON SOCIALE	CANDIDAT RETENU
1	BRL Exploitation	X
2	VEOLIA Eau	X
3	SUEZ Eau	X
4	SAUR	X

- Lot 2 (Assainissement)

N°	RAISON SOCIALE	CANDIDAT RETENU
1	VEOLIA Eau	X
2	SUEZ Eau	X
3	SAUR	X


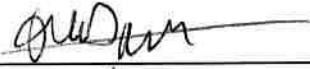

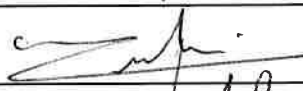

**F - JUSTIFICATION DU REJET DES CANDIDATS EVINCES**

Sans objet.

**G - OBSERVATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES**

Sans objet

**H - SIGNATURES**

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURES
André VIOLA	
Francis ANDRIEU	
Bernard BREIL	
Olivier JULLIN	
Pierre VIDAL	

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE	SIGNATURES
Madame, Monsieur le Comptable Public	
Madame, Monsieur le Représentant du Ministère chargé de la concurrence	

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230504-D202305\_03-DE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PIEGE LAURAGAIS MALEPERE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

\*\*\*\*\*

OUVERTURE DES OFFRES

Objet de la consultation :

Concession des services publics d'eau potable et d'assainissement

- Lot 1 : Service d'eau potable des communes de Bram, Carlipa, Fanjeaux, La Cassaigne, La Force, Pexiora, Villesisclé et Villespy.
- Lot 2 : Service d'assainissement collectif des communes de Bram, Fanjeaux, Montréal, Pexiora, Villesisclé et Villespy

Date de parution de l'avis initial au BOAMP : 26/10/2022

Date limite de réception des candidatures et des offres : le 03/01/2023 à 15 h.

L'an deux mille vingt et trois, le quatre du mois de Janvier, la commission d'ouverture des plis désignée par le conseil communautaire s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André VIOLA.

**A - COMPOSITION DE LA COMMISSION**

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE			
Prénom - Nom	Présence	Prénom - Nom	Présence
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPLEANTS</b>	
André VIOLA, Président	X	-	-
Francis ANDRIEU	X	Jean-Baptiste SARDA	-
Bernard BREIL	X	Yolande STEENKESTE	-
Olivier JULLIN	X	Jean-François IMBERT	-
Pierre VIDAL	X	Aurélien PASSEMAR	-
Jacques DANJOU	-	Serge SERRANO	-

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE	
Prénom - Nom	Présence
Madame, Monsieur le Comptable Public	
Madame, Monsieur le Représentant du Ministère chargé de la concurrence	

## B - RECEPTION DES OFFRES

- LOT 1 (Service d'eau potable) :

Le registre de dépôt fait mention de la réception de 4 réponses pour le lot 1.

	ENTREPRISE	Complétude du dossier						Principales caractéristiques de l'offre			
		Présentation de l'offre complète	Mémoire technique	Compte prévisionnel	Plan de renouvellement	Bordereau des prix unitaires	Exemples de rendus	Tarification			
								Abonnement annuel	Prix au m <sup>3</sup> Eau potable	Total produits	
1	BRL Exploitation	X	X	X	X	X	X	56,34 €	1,7153 €/m <sup>3</sup>	4 305 784 €	Investissements : pose de compteurs de secto et télésurveillance des réservoirs
2	SAUR	X	X	X	X	X	X	50 €	1,571 €/m <sup>3</sup>	4 126 177 €	Nombreux investissements proposés
3	SUEZ Eau	X	X	X	X	X	X	60 €	1,6250 €/m <sup>3</sup>	4 194 063 €	
4	VEOLIA Eau	X	X	X	X	X	X	80 €	1,4400 €/m <sup>3</sup>	4 347 073 €	Investissement : Télésurveillance sécurité

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230504-D202305\_03-DE

• LOT 2 (Service d'assainissement) :

Le registre de dépôt fait mention de la réception de 3 réponses pour le lot 2.

		Principales caractéristiques de l'offre									
ENTREPRISE		Complétude du dossier			Tarification		Produits / durée du contrat	Autre information importante			
		Présentation de l'offre complète	Mémoire technique	Compte prévisionnel	Plan de renouvellement	Bordereau des prix unitaires			Exemples de rendus	Abonnement annuel	Prix au m <sup>3</sup> Assainissement
1	SAUR	X	X	X	X	X	X	30 €	1,337 €/m <sup>3</sup>	3 069 363 €	Investissement : Diag Eaux parasites, étude opportunité REUSE
2	SUEZ Eau	X	X	X	X	X	X	50 €	1,2757 €/m <sup>3</sup>	2 796 711 €HT	
3	VEOLIA Eau	x	x	X	X	X	X	47,50	1,31 €/m <sup>3</sup>	2 956 991 €HT	Etude REUSE STEP de Bram

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 011-200035707-20230504-D202305\_03-DE






### C - DECISION DE LA COMMISSION

La commission demande à l'assistant conseil de la commune de procéder à l'analyse des offres reçues.

### D - OBSERVATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

Sans Objet.

### E - SIGNATURES

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURES
André VIOLA	
Francis ANDRIEU	
Bernard BREIL	
Olivier JULLIN	
Pierre VIDAL	

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE	SIGNATURES
Madame, Monsieur le Comptable Public	
Madame, Monsieur le Représentant du Ministère chargé de la concurrence	